



LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

La FSU force de propositions !

SPECIAL POLITIQUES RÉGIONALES



Le service public,
on l'aime, on le défend



Une publication fédérale régionale : pourquoi ?

A l'aube de deux séquences électorales déterminantes pour l'avenir de notre pays, en 2021 les élections départementales et régionales et en 2022 les élections présidentielle et législatives, la FSU Occitanie (Fédération Syndicale Unitaire) a souhaité éclairer le débat politique en portant ses propositions et ses analyses.

Elle a ainsi interpellé les élu-e-s et groupes politiques régionaux dans les domaines de compétences de la région, avec un point d'attention tout particulier concernant la gestion des personnels territoriaux, les questions de bâti scolaire, les questions d'orientation et de carte des formations professionnelles, la question plus globale des nécessaires investissements des collectivités locales, la place et le rôle de l'État, et des relations avec les collectivités territoriales.

La FSU ne peut à cette occasion manquer d'aborder également l'ensemble des grands enjeux de société, pour la séquence électorale de 2022, avec une attention toute particulière sur quelques questions :

La protection sociale. La FSU a été particulièrement impliquée dans le mouvement social pour une autre réforme des retraites pendant l'hiver 2019-2020, elle l'est aussi sur toutes les questions qui touchent à la sécurité sociale et elle a des propositions avec comme perspective l'amélioration de l'ensemble des droits sociaux.

La fonction publique. La crise sanitaire a renforcé notre conviction qu'elle est au cœur du modèle social français, mais qu'elle a aussi été fragilisée par des années de politique d'austérité et de mise en difficultés de ses personnels. Au-delà des questions budgétaires que nous souhaitons voir abordées car elles conditionnent la possibilité de disposer d'emplois en nombre suffisant et de permettre la revalorisation des rémunérations des agent-e-s, la loi de transformation de la fonction publique votée en août 2019 contre l'avis unanime des organisations syndicales a porté un coup très dur au statut général. Nous continuons à revendiquer son abrogation et avons des propositions visant à conforter le statut.

L'éducation. Nos propositions s'inscrivent dans un projet d'approfondissement de la démocratisation au service de l'émancipation de la jeunesse et de l'élévation de ses qualifications. Le confinement a été un révélateur et un accélérateur des inégalités qui minent le système scolaire. Il y a donc une urgence sociale à le faire évoluer, en lui donnant les moyens propres et en agissant sur la formation des personnels, en travaillant les contenus et l'évaluation, en favorisant les pratiques des professionnel-le-s de terrain, en diminuant les effectifs. Cela passe par la revalorisation de tous les métiers de l'éducation dans toutes leurs dimensions (conditions de travail, rémunération). Le défi auquel nous devons répondre est celui de la mise en place d'un enseignement de qualité pour tous pour permettre l'appropriation par tous d'une culture commune ambitieuse : toute une génération peut accéder à un haut niveau d'exigences quant aux savoirs à acquérir. C'est un tel projet éducatif, conçu dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans et d'un enseignement supérieur démocratisé, que la FSU entend promouvoir quand certains souhaitent rétablir un système sélectif, et que d'autres se réfugient dans la promotion de simples « compétences de base ».



Pour la FSU, la crise sanitaire, l'expérience du confinement, les conséquences économiques et sociales de cette crise, conduisent à l'impératif de construction d'un "monde d'après" qui marque une rupture nécessaire et urgente avec des logiques néolibérales, celles-ci ayant montré plus encore à l'occasion de cette crise tous leurs effets délétères. De ce point de vue, il est en effet important aujourd'hui que les politiques régionales soient adaptées et que les moyens financiers soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement, plutôt que de les soumettre à la logique et aux pressions des marchés. Cela passe par un renforcement des Services publics auxquels la Région contribue, directement ou indirectement.



20 organisations associatives et syndicales, dont la FSU, ont publié un plan de sortie de crise.

Dans un document détaillé de 24 pages, les organisations signataires défendent 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés.

Ce plan est global – à l'image des crises actuelles – mais les mesures proposées se veulent concrètes et spécifiques. Car, pour le collectif, l'action est urgente et des décisions s'imposent dès aujourd'hui, en s'appuyant sur les luttes collectives et le développement de pratiques alternatives. Seules ces décisions définiront le visage du Jour d'Après et permettront d'affirmer réellement : « Plus jamais ça ! ».

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR : [HTTPS://PLUS-JAMAIS.ORG](https://plus-jamais.org)

Financement des établissements - Personnels territoriaux - Équipements

Nos analyses

Le contexte de crise a mis en relief les effets négatifs de mécanismes de financement des lycées institués par les réformes menées par l'actuelle majorité présidentielle. Ainsi, la réforme de la Taxe d'Apprentissage, dans le cadre de la loi ORE (Organisation Régionale de l'Etat), conduit-elle à une mise en difficulté financière des lycées de notre région. 80 % d'entre eux étaient susceptibles de bénéficier d'un financement issu de la collecte de cette taxe. En passant de 23% à 13% de la part Hors-quota, on a, pour les lycées, divisé pratiquement par 2 la possibilité de perception des fruits de la taxe d'apprentissage. Cette part pouvant être par ailleurs versée sous forme d'équipements et de matériels, aux organismes qui mettent en œuvre des formations relevant de l'apprentissage, il s'agit potentiellement d'une perte encore plus importante.

Budgets

La FSU dénonce évidemment, au niveau national, ce dispositif qui permet de subventionner encore davantage les officines privées de formation, au détriment de la formation initiale publique et d'inciter les lycées publics à développer les formations en apprentissage pour obtenir une taxe d'apprentissage en nature pour leur UFA (unité de formation par apprentissage). Pour la FSU, ce développement n'est pas une bonne voie.

Si la région n'est pas directement responsable de cette réforme, elle doit cependant en anticiper les effets dans les établissements dont elle finance le fonctionnement, et les contrer dans toute la mesure du possible : il s'agit là d'un choix de nature politique.

La FSU demande que les dotations de fonctionnement versées par la région prennent en considération la perte financière significative liée à la réforme de la Taxe d'Apprentissage.

La FSU souligne que les dépenses d'investissement ne doivent pas être limitées par ce contexte, d'une part, ni par le poids budgétaire que constitue la construction des nouveaux lycées, d'autre part. Les lycées doivent en effet pouvoir financièrement répondre aux exigences de réparations, d'équipement courant, mais aussi disposer des crédits pédagogiques suffisants pour permettre aux équipes enseignantes de proposer aux élèves des outils pédagogiques pertinents.

Enfin, la crise sanitaire a mis en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les ARL (Agent-e-s Région des Lycées) : le vieillissement de leur population, auquel est lié un accroissement des problèmes de santé rencontrés, l'insuffisance des effectifs et l'impossibilité de leur remplacement ponctuel ou dans la durée, sont aujourd'hui préjudiciables au bon fonctionnement des lycées de notre région.



La FSU rappelle la nécessité d'une réflexion collective concernant les locaux et équipements scolaires, d'hébergement, de restauration et sportifs (constructions, rénovations et travaux). De manière générale, les personnels sont trop rarement consultés sur les travaux envisagés à tous les niveaux, et les architectures proposées ne répondent pas toujours aux impératifs professionnels des missions des agent-e-s de l'État.

La FSU demande que les contrats de fourniture et d'entretien de chauffage signés avec des prestataires privés soient remis en cause. Contrairement aux objectifs affichés ils se sont avérés extrêmement coûteux pour un service rendu de mauvaise qualité. Certains établissements sont aujourd'hui engagés dans des procédures en contentieux dont ils se seraient à coup sûr passés.



La FSU rappelle que la Région Occitanie avait été interpellée, en Conseil Académique de l'Education Nationale, sur la question des subventions aux lycées privés. Elle demande l'abandon de ce subventionnement, dont les sommes doivent pouvoir être fléchées vers le soutien à l'enseignement public.

La FSU demande une actualisation ambitieuse des dotations en emplois d'ARL, afin d'une part d'accompagner correctement l'ouverture de nouveaux établissements et, d'autre part, de répondre aux besoins réels dans les établissements déjà existants. Pour cela, la FSU propose de suivre les pistes suivantes :

- sortir de la logique des ajustements de dotation par simple redéploiement : il est nécessaire d'engager une démarche de création de postes à la hauteur des besoins. Un plan de titularisation des personnels contractuels en est une première modalité possible ;
- instaurer une nouvelle gestion du remplacement ou du remplacement partiel des agent-e-s, notamment par la mise en place d'équipes de titulaires remplaçants, afin de ne pas pérenniser les difficultés que la crise sanitaire a amplifiées, mais qui préexistaient ;
- revoir les indicateurs utilisés dans l'élaboration de la carte des emplois au sein des lycées : il apparaît nécessaire de mieux prendre en considération les spécificités des établissements par d'autres indicateurs et une pondération revue rendant compte de la charge de travail réel, dans le cadre d'une augmentation de volume des personnels de la région.

La FSU rappelle enfin sa demande de gratuité des transports pour les élèves/étudiants.

Équipements sportifs

La FSU, avec le SNEP-FSU, dénonce depuis longtemps le manque d'équipements sportifs pour l'enseignement obligatoire de l'EPS et le sport scolaire.

Comme l'a pointé en juillet 2020 la « mission Flash » parlementaire sur la mise en place du dispositif « 252C » à l'école, les équipements sportifs sont « déjà saturés ». Il est consternant, qui plus est à propos d'un dispositif dénoncé par le SNEP-FSU parce qu'il entre directement en concurrence avec l'EPS obligatoire et le sport scolaire, que le constat du manque d'équipements appelle seulement à la création d'un conseil local des APS (Activités Physiques et Sportives)... comme si la question majeure de l'investissement ne se posait pas. 82% du parc des équipements appartient aux collectivités (dont plus de 70% aux communes et groupements de communes) et un peu plus de 10% sont des équipements privés. De ce simple fait, les établissements scolaires ne sont maîtres ni des créneaux horaires attribués, ni du type d'équipement, ni de leur aménagement, ni de leur entretien, gardiennage etc. Des conventions sont certes contractées avec les propriétaires et/ou gérants de ces équipements mais malheureusement l'EPS du 2nd degré - ainsi que le sport scolaire - ne sont pas toujours prioritaires. La mise en place du 2S2C en mai-juin dernier l'a démontré en évinçant les enseignements pourtant obligatoires.

Le parc des équipements est par ailleurs vieillissant (plus de la moitié au niveau national a 20 ans ou plus). Ces équipements ont été conçus majoritairement pour répondre aux besoins de la pratique compétitive adulte masculine en dehors de préoccupations d'utilisation et d'accessibilité aux différents publics, particulièrement les scolaires.

Enfin, la pandémie de la COVID-19 a montré que les espaces de pratique sont trop exigus pour accueillir, dans des conditions optimales de pratique, des classes dont les effectifs atteignent souvent 30 élèves en collège et plus de 35 en lycées. Il en est de même pour les vestiaires où parfois devaient déjà s'entasser 2 classes dans un même espace.

Nos demandes

Pour le SNEP-FSU la nécessité d'un grand plan national pluriannuel d'investissement et de co-financement pour la construction d'équipements sportifs s'impose de toute



urgence. Le SNEP-FSU porte depuis longtemps la revendication de construire des équipements sportifs dans l'enceinte des établissements, en limite de bordure et accessibles depuis l'extérieur pour permettre l'accès d'autres utilisateurs en dehors des horaires scolaires. De même, un plan de grande ampleur pour la rénovation des équipements permettrait, en plus d'améliorer l'existant, de participer au « plan de relance » du gouvernement dont un des objectifs est l'adaptation aux changements climatiques, et notamment la rénovation thermique. Ces propositions visent à multiplier et matérialiser durablement des espaces plus grands et plus fonctionnels permettant la pratique simultanée de tous les élèves d'une même classe.

Le SNEP FSU demande ainsi à être associé dans les différentes phases du PPI afin de partager son expertise reconnue au niveau National (production de référentiels Natation, petites et grandes salles, SAE...) et contribuer ainsi à faire progresser les conditions d'accès à la pratique physique, sportive et artistique du plus large public.

Décentralisation - Loi dite « 4D »

Nos analyses

Le projet de loi 4D a été présenté sans aucune concertation préalable aux organisations syndicales de la Fonction publique le 17 décembre dernier par Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Amélie de Montchalin ministre de la transformation et de la Fonction publiques.

La FSU dénonce le fait qu'une nouvelle phase de décentralisation soit entreprise sans qu'aucun bilan des précédentes n'ait été fait malgré nos demandes réitérées. Associée à la loi de transformation publique du 6 août 2019 qui rend possible les détachements d'office des fonctionnaires, elle pourrait favoriser une nouvelle vague massive de privatisations. La FSU s'inquiète d'une nouvelle étape de déconcentration qui vise en réalité à donner encore davantage la main aux préfets au détriment des logiques de métiers. La FSU dénonce la philosophie nouvelle de différenciation qui verrait les possibilités de dérogations se multiplier et l'illisibilité de l'action publique se renforcer. Sous couvert de permettre la souplesse et l'adaptation aux réalités locales, le gouvernement donne des compétences à géométrie variable, sur des bases floues, sans doute aux collectivités gérées par les personnalités les plus influentes. Sous couvert de « simplification », le terme de décomplexification a été ajouté à la demande du 1er ministre. Ce concept vaporeux risque rapidement de dérapier vers le tout numérique et d'accentuer l'isolement de certains territoires d'où les services publics seraient de plus en plus éloignés dans le cadre des restructurations à venir.

L'avant projet de loi 4 D envisageait notamment de placer les adjoints-gestionnaires des EPLE sous une double autorité : celle de l'Etat, représenté par le chef de l'établissement, et par celle de la collectivité territoriale (département ou région).

Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation que connaît nombre d'adjoint-es-gestionnaire-s actuellement en créant les conditions structurelles d'injonction paradoxales permanentes. En effet, l'intrusivité de certaines collectivités dans la vie des établissements est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement. La décentralisation, en 2004, des personnels techniques et des missions d'entretien, montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui.

Nos demandes

Rappelons simplement que l'EPL est un opérateur de proximité de service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'éducation nationale piloté par l'Etat, du niveau Ministériel à l'échelon déconcentré.

La FSU, première organisation syndicale de l'Éducation Nationale, s'opposera donc par tous les moyens à ce que ce projet voie le jour. Pour la FSU, dans chaque établissement, l'adjoint gestionnaire doit rester un personnel de l'Éducation Nationale.

Nos analyses

Par ailleurs, depuis le début de l'année, ont été mis en avant des projets de décentralisation de la santé scolaire (circulaire du Premier Ministre du 15 janvier, rapport de la Cour des Comptes)

Les infirmier.es de l'Éducation nationale affirment qu'une organisation de type service médico-social et la médicalisation sous-jacente qui l'accompagnerait seraient préjudiciales à la prise en charge de la santé des élèves par le Ministère de l'Éducation nationale. Pour la FSU, la Politique Éducative Sociale et de Santé du Ministère de l'Éducation doit rester sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du Ministre de l'Éducation nationale car elle est la conséquence d'orientations politiques de la santé à l'École, conçue comme une partie indissociable du projet éducatif de l'élève et de sa réussite scolaire.

Seuls une gouvernance renforcée et un pilotage clair, assumé et actif à tous les niveaux de cette institution (national, académique et local), permettront de lutter efficacement contre les inégalités, les hiérarchies parallèles et d'éviter une dilution des responsabilités. Pour le SNICS-FSU, un service parallèle de santé ou les projets de décentralisation présents dans la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier iraient à l'encontre de ces objectifs.

Nos demandes

La FSU demande à l'ensemble des collectivités territoriales de la région Occitanie d'exprimer son refus d'une décentralisation des personnels médico-sociaux de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales.

Information à l'orientation

Nos analyses

La conception de l'orientation qui tend à se développer se traduit par un glissement de plus en plus marqué vers sa réduction à la seule question de l'information : l'accent mis sur le « tout information » nie les dimensions psychologiques et sociales en jeu dans la construction par les jeunes de leurs parcours de formation, au profit des seuls critères scolaires et comportementaux. Dissocier l'orientation scolaire de ses aspects liés au développement psychologique des élèves reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour eux.

Dans le même temps, le champ de l'orientation au cours de la formation initiale voit se développer de multiples fondations et associations d'un genre nouveau, qui se proclament « spécialistes » de l'orientation, mais dont la légitimité est douteuse. Le plus souvent, elles participent de la diffusion de valeurs essentiellement issues d'une vision libérale des individus en construction, et, sous couvert d'innovations, promeuvent principalement des modèles adéquationnistes ou se chargent de la seule promotion de champs professionnels qu'elles représentent ou qui les financent discrètement. La possibilité ouverte par la loi, de recourir à des délégations de Service public en matière d'information, par exemple auprès de ces associations (créées à l'initiative de parents, de syndicats patronaux de branche, de grandes entreprises, etc.), pose la question de la qualité des intervenant-e-s éventuellement retenu-e-s et de leur capacité à développer un discours qui ne mette pas en cause les valeurs essentielles du Service public : neutralité, information complète et impartiale, qualité et professionnalité des intervenants.

Pour la FSU, le site meformerenregion.fr illustre parfaitement ces dérives et entretient la confusion des genres, puisque des interlocuteurs de natures très différentes y sont institutionnellement mis sur le même plan, et que les Centres



d'Information et d'Orientation (CIO) - qui offrent la particularité de permettre la rencontre avec des Psychologues de l'Éducation Nationale spécifiquement formés sur les aspects psychologiques et experts des processus d'orientation -, y sont relégués au second plan.

La mise en place par la Région des Maisons de l'orientation, sur une logique de guichet unique qui se veut une réponse de proximité, rend possible une dénatura-tion des missions spécifiques des Psychologues de l'Éducation nationale, et engendre une forme de confusion des missions causée par la diversité des publics qui fréquentent ces lieux. La perte de compétences qui en découle pour des personnels nécessairement amenés à devenir interchangeables et plus polyvalents est, pour la FSU, préjudiciable à la qualité du service rendu. A terme, c'est donc le risque de la perte de compétences, ou tout au moins leur dilution, qui pèse sur les usagers.

Nos demandes



Nous demandons à l'État la préservation des sites des CIO, en proximité avec les publics accueillis, qui éprouvent souvent des difficultés à se déplacer dans les grands centres urbains dont ils sont parfois très éloignés, particulièrement dans notre vaste région. La préservation du lien physique avec ces publics est essentielle, et la proximité ne peut prendre la forme d'un relais numérique, de fait extrêmement sélectif, anxiogène et loin de répondre aux blocages sociologiques et psychologiques qui caractérisent souvent les publics fragiles : son effet repoussoir et déshumanisé ne convient pas à un public en attente de relations de confiance et personnalisées.

La mission d'information, désormais compétence régionale, pose de nombreuses questions, notamment sur le rôle et la place que la Région Occitanie compte jouer dans le cadre de l'évolution de l'ONISEP. Le transfert des ONISEP aux régions engendre une perte de compétence manifeste, y compris dans la production d'une information fiable et de qualité.

Enfin, la crise sanitaire a imposé, pour cette année 2020/2021 et pour la première fois dans l'académie de Toulouse, l'annulation du salon InfoSup sous sa forme habituelle. Son remplacement par des solutions numériques et/ou le renvoi à des formes d'organisation déléguées aux lycées qui n'ont pas les moyens humains ni les relais pour proposer un service de qualité équivalente, ne peut être que provisoire. En outre, ce salon demeure le seul salon public consacré à l'orientation et accessible à tous les lycéens de l'académie de Toulouse.

La FSU demande à l'État un gel des fermetures de CIO et le maintien des sites actuels, en proximité des usagers. Elle demande donc à la Région Occitanie de s'abstenir d'agir dans le sens d'une fragilisation du réseau actuel des CIO, déjà très menacé, en limitant son action à la mise en place des mal nommées "Maisons de l'orientation", et procédant à la transformation de leur appellation en "Maisons de l'Information et des Formations". La FSU demande une concertation accrue avec les professionnel-le-s d'État de l'orientation et leurs organisations représentatives avant toute décision d'implantation et de développement de ces "Maisons". La FSU demande en outre des garanties, notamment d'ordre statutaire et sur les missions des personnels de l'État qui seraient amenés à exercer, sur la stricte base du volontariat, dans des "Maisons de l'Information et des Formations".

La FSU demande plus spécifiquement à la Région Occitanie :

- de clarifier ses positions sur le rôle qu'elle entend jouer pour consolider le réseau ONISEP / DRONISEP locale, largement mis à mal par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et pour ses personnels ;
- de ne pas contractualiser, par voie de délégation de service public ou autre, l'exercice de sa compétence "Information" à des associations ou fondations, et de recruter sous statut de fonctionnaire des personnels permanents compétents, formés et encadrés, pour assurer la mission d'information qui est la sienne ;
- de ne pas exercer de missions sur le terrain de l'orientation scolaire, qui n'entre pas dans son champ de compétences ;
- un engagement renouvelé de la Région Occitanie dans l'organisation physique et matérielle du salon InfoSup, seul salon public de l'orientation post-baccalauréat existant dans l'académie de Toulouse, et sa déclinaison à celle de Montpellier.

De manière générale, sur le dossier Information/Orientation, la FSU appelle de ses vœux un renforcement du dialogue avec les représentant-e-s élu-e-s des personnels.

Offre de formation & Apprentissage

Nos analyses

La logique adéquatniste, qui consiste à calquer l'offre de formation sur des besoins exprimés localement à un instant donné, a régulièrement montré ses limites et ses dangers. La crise économique qui touche déjà un certain nombre de secteurs a confirmé le risque qu'il y avait à piloter les formations par le seul prisme des besoins locaux en main d'œuvre : ces besoins, évolutifs dans le temps, et parfois très rapidement, ne suffisent pas à déterminer une politique d'offre de formation. Les attentes exprimées, des jeunes et de leur famille, sont des éléments à mieux prendre en compte dans la réponse apportée.

Offre de formation

Pour des raisons à la fois d'environnement social et de moyens financiers, de nombreux jeunes sont peu mobiles et beaucoup d'entre eux restreignent leurs ambitions en choisissant un établissement de formation sur le critère de sa proximité. C'est pourquoi, afin d'ouvrir à toutes et tous l'ensemble des champs des possibles, il convient de proposer une offre de proximité comportant l'ensemble des formations du second degré des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Dans le même temps, développer l'internat ou les résidences scolaires, ainsi que les transports publics et généraliser un usage à coût réduit des transports scolaires, facilitent l'accès à la formation réellement souhaitée et favorisent donc des parcours de réussite pour le plus grand nombre.

Libéralisation de l'apprentissage

La loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a d'ores et déjà de graves conséquences sur toute la formation professionnelle initiale et continue. En effaçant la distinction entre ces deux moments de formation, en libéralisant les ouvertures de formations en apprentissage pour les Centres de Formation d'Apprenti-e-s (CFA) des branches professionnelles et des entreprises, au détriment d'une répartition équilibrée des formations sous statut scolaire sur l'ensemble du territoire, le gouvernement crée une concurrence déloyale de fait entre ces deux voies. La FSU réclame l'abrogation de cette loi et, en attendant, elle réclame d'urgence la mise en place effective de la mission de contrôle pédagogique prévue dans la loi afin de permettre le contrôle strict de toutes les formations proposant des diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cette plus grande liberté du développement des CFA d'entreprise permet aux grands groupes de bénéficier, en leur sein, d'écoles professionnelles pour dispenser des formations « maison ». Ainsi, ils disposent d'une main d'œuvre formatée à la culture de leur entreprise, financée sur les fonds publics de la formation professionnelle, quand ces fonds se doivent, au contraire, de répondre aux exigences d'une plus grande émancipation des citoyen-ne-s, et d'une possibilité plus grande de leur évolution professionnelle.



Le financement de l'apprentissage, individualisé « au contrat », met en difficulté l'ensemble des structures pré-baccalauréat et post-baccalauréat publiques à visée professionnelle, qui poursuivent dans le même temps des intérêts plus généraux. Face à la loi du 5 septembre 2018 qui favorise, dans une logique adéquatniste accrue, le développement de l'apprentissage privé pour créer des formations calquées sur les seuls besoins des employeurs d'une seule région à un moment donné, la FSU revendique un développement de la voie professionnelle publique sous statut scolaire car elle seul permet de scolariser tous les jeunes, jusqu'à 18 ans, sans discrimination.

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) sont au cœur de la réforme de la voie professionnelle. Créés pour répondre en priorité aux besoins économiques locaux, sans se préoccuper des attentes des jeunes en matière de formation, ils se

mettent en place au détriment de la diversité des formations existantes, en aspirant des moyens importants au détriment du développement d'autres formations ou d'autres établissements. La labellisation « excellence » de certains d'entre eux renforce en outre une forme de hiérarchie inacceptable entre les établissements.

Post-bac

Au cours du mandat qui s'achève, la Région, accompagnée par l'Etat, a développé dans les lycées d'Occitanie des formations post-bac, notamment des Sections de Techniciens Supérieurs (STS) préparant aux BTS, qui viennent compléter les possibilités de choix des futurs bachelier-e-s. Le nombre de places disponibles dans ces formations devrait encore être augmenté pour mieux répondre à la demande sociale et à l'augmentation du nombre de bachelier-e-s prévisible au regard de la démographie très dynamique de notre région pour au moins les 10 ans à venir. Les structures des classes post-bac, fragilisées par la mise en place de Parcoursup et de la réforme Blanquer du lycée, doivent être sécurisées, en particulier les classes dites "de proximité" qui participent de l'ouverture sociale dans les territoires.

Nos demandes

La FSU demande :

- le maintien d'un maillage homogène des formations sur le territoire auxquels les Campus des Métiers et des Qualifications ne répondent pas ;
- l'utilisation des fonds publics pour le développement des Lycées et centres de formation publics, tout particulièrement les Lycées Professionnels dont les enseignements généraux sont un levier d'évolutions professionnelles ultérieures pour les élèves ;
- une augmentation du nombre de places dans les Lycées Professionnels dont les capacités d'accueil sont aujourd'hui régulièrement insuffisantes pour satisfaire les demandes des familles, et en prévision des hausses attendues des effectifs scolaires dans les prochaines années ;
- que la Région poursuive une politique ambitieuse d'implantation de Lycées Généraux, Technologiques et Professionnels pour suivre la hausse démographique qui est appelée à se poursuivre : il s'agit d'être attentif à l'ensemble du territoire, mais aussi de veiller à ce que l'implantation permette le maintien d'une réelle mixité sociale et ne conduise pas à des déséquilibres déstabilisant des établissements pré-existants ;
- que la Région complète l'offre de formation en STS, par l'augmentation des capacités d'accueil, et veille à une implantation équilibrée dans tous les territoires de la Région, pour favoriser une offre de proximité riche et attrayante.

Nos analyses



Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du gouvernement. Ce dernier s'est clairement positionné en faveur des organisations patronales, qui pourraient à l'avenir définir les règlements d'examen et les référentiels de formation. A ce titre, la FSU a dénoncé - et continue de dénoncer - la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles. Ce processus, engagé aux dépens des LP et LEGT, donnerait aux branches professionnelles un pouvoir décisionnel de fait sur la carte des formations, hors de tout contrôle public et de l'exigence d'équité territoriale et de développement équilibré, à l'échelle nationale entre les régions, comme intra-régionale.

La FSU s'oppose au développement de l'apprentissage pré-baccalauréat. L'Éducation Nationale doit prendre sa part dans l'apprentissage au niveau supérieur (niveaux II et III), mais sous des conditions qui permettent la réussite des apprentis.

L'apprentissage comme fausse solution

Avant le baccalauréat, l'apprentissage n'est en effet nullement un parcours de réussite pour les élèves en difficulté : rien ne leur garantit l'accès à une qualification au terme de leur formation, pas même l'obtention du niveau V. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats - auxquelles les plus jeunes comme les femmes sont plus particulièrement exposés - et les entreprises se désinvestissent de ces niveaux de formation. Le taux d'échec est d'autant plus élevé que ceux qui s'y retrouvent sont le plus souvent dans une « orientation » par défaut et non choisie. L'apprentissage demeure une voie d'exclusion des jeunes qui n'ont le plus souvent

aucun projet professionnel construit. Maintenir coûte que coûte ces formations en apprentissage reviendrait à augmenter encore les aides financières aux entreprises pour un résultat sujet à caution. Enfin, la crise actuelle et la dégradation brutale de la situation de l'emploi qui en résulte, montre les risques que fait peser le statut d'apprenti-e sur la possibilité de mener à terme les études et formations des jeunes engagé-e-s dans ce statut.

La FSU rappelle en outre que l'apprentissage, y compris au niveau bac+2, coûte globalement plus cher à la nation que les formations sous statut d'étudiant. Il reste enfin socialement très discriminant. Les taux de réussite aux examens y sont inférieurs, et les taux d'insertion professionnelle y restent du même ordre que ceux des scolaires.



Toute politique qui promouvrait les formations sous statut d'apprenti-e, notamment sous la pression des régions, contre celles sous statut scolaire entrainerait une régression de la qualité et de l'offre des formations proposées aux jeunes. Le droit d'accès à la formation de ces jeunes adultes ne doit pas pour autant servir de viatique pour minimiser l'investissement éducatif nécessaire pour assurer à tous les jeunes un bon niveau de formation avant leur sortie du système scolaire.

En outre, la mixité des publics sous divers statuts (élève, apprenti-e, formation initiale ou retour en formation, etc. dans la même classe) pose au quotidien de redoutables défis pédagogiques pour les professionnel-le-s de l'éducation. Au-delà de la stricte problématique matérielle de l'organisation (nécessairement tournante), des absences régulières d'une partie significative des élèves, notamment apprenti-e-s, cette mobilité permanente nuit à la qualité des apprentissages et à leur progressivité. Elle pèse sur la qualité de la relation entre l'élève et l'équipe pédagogique et éducative, au détriment des apprenti-e-s comme des autres élèves : le fonctionnement, sans cesse changeant de la classe, perturbe énormément des élèves déjà fragiles, en accroissant pour eux le risque de rupture de continuité pédagogique. Il faut donc mettre fin à la mixité des publics, qui pénalise autant les élèves en formation initiale que ceux qui sont en alternance et qui augmente et complexifie fortement la tâche des enseignants.

Nos demandes

La FSU demande :

- la limitation de l'engagement de la Région dans le développement de l'apprentissage, pour lui préférer un développement des Lycées Professionnels publics qui offrent de meilleures chances de rebond aux élèves en cas d'évolution professionnelle ultérieure ;
- que l'on mette fin aux formations en publics mixés, et à la politique de promotion et d'extension de ces montages, tout particulièrement sur les publics pré-bac, pour y substituer un retour à des publics plus homogènes en termes de modalités de formation ;
- une transparence accrue sur l'élaboration de la carte des formations, notamment par l'association et la consultation, à tous les niveaux (Etablissements, Académies, Région académique) et dans les instances (Conseil Académique de l'Éducation Nationale ou son successeur), des représentant-e-s élu-e-s des personnels

La question de l'emploi et de la formation professionnelle fait partie des préoccupations majeures des Français. Conscients de cela, les responsables politiques de tous bords veulent agir dans ce domaine, n'hésitant pas à se mettre en concurrence avec les acteur-trice-s connu-e-s et reconnu-e-s du service public de l'emploi que sont Pôle emploi, les Missions Locales, l'AFPA ou encore les Direccte (voir par exemple l'expérience ratée de « Proche emploi » dans les Hauts-de-France lancée par Xavier Bertrand).

Régionalisation de Pôle emploi : chimère ou réel danger ?

Le pilotage de la chaîne complète orientation-formation-emploi constitue de longue date une revendication des Régions (toutes majorités politiques confondues). Appuyées par le Sénat, elles poussent en ce sens depuis longtemps. Jusqu'en 2019, les

organisations syndicales de Pôle emploi (essentiellement SNU-FSU et CGT) avec l'appui de la Direction Générale et l'oreille attentive des tutelles, ont freiné ce processus (engagé dans de nombreux pays européens).

Le 1er octobre dernier à Bordeaux, à l'occasion du Congrès 2019 de « Régions de France », Édouard Philippe a proposé aux conseils régionaux de s'impliquer davantage dans le pilotage des politiques de l'emploi : « Nous devons nous assurer que, quand une Région ouvre des places de formation parce qu'elle a identifié des besoins, on oriente bien les demandeurs d'emploi vers elles. D'où la nécessité que tous les acteurs se coordonnent dans le cadre du service public de l'emploi », a-t-il indiqué. Il est même allé plus loin en proposant « à trois Régions volontaires d'expérimenter la mise en place d'une instance de gouvernance de l'emploi, dont la présidence serait assurée par le président du conseil régional. Cette instance pourrait, par exemple, décider des domaines de formation sur lesquels Pôle emploi devra concentrer son action. Elle pourrait aussi piloter des expérimentations pour faire évoluer les services de Pôle emploi sur les parcours des demandeurs d'emploi vers la formation ou coordonner le contrôle de la qualité de la formation, et émettre des avis sur les moyens de mieux répondre aux besoins de recrutement des métiers en tension dans la région ».

Dès cette annonce, Carole Delga a demandé à faire partie des 3 régions qui vont se lancer dans l'expérimentation - au final ce sont 6 régions qui vont expérimenter le pilotage régional de l'action de Pôle emploi en matière de formation des chômeurs et privés d'emploi.

La FSU voit dans la revendication des Régions le risque, à terme, d'une explosion de Pôle emploi en autant d'entités régionales. Cela pose directement plusieurs problèmes au regard de notre conception du service public, qui doit garantir une égalité de traitement entre usagers et permettre un accès large des publics à ces services :

- l'égalité de traitement des demandeurs d'emploi : d'une région à l'autre, en fonction des choix politiques, l'accès possible à la formation sera différencié. Nous parlons là des choix budgétaires et des richesses dont disposent les régions (il y a encore des régions plus ou moins « riches »). Pôle emploi, organisme d'Etat, avec son assise nationale, assure une péréquation des moyens alloués à la formation ;
- l'égalité de traitement des entreprises : d'une région à l'autre, les aides aux entreprises diffèrent alors que Pôle emploi assure aujourd'hui une péréquation des moyens alloués aux entreprises ;
- souvent liées au contexte économique local et/ou aux lobbyings locaux des entreprises, les orientations en matière de formation sont différentes d'une région à l'autre avec de plus en plus de formations orientées sur les seuls besoins des entreprises. Pôle emploi est un « amortisseur » limitant ces différences et permet (encore) de tenir compte des besoins des demandeurs d'emploi ;
- un risque fort en termes de disparition des points d'implantation des Pôles emploi, et évidemment de suppressions de postes, qui limiteraient la présence en proximité au plus près des usagers.



Nos demandes

Dès lors, la FSU demande que le Service Public de l'Emploi, demeure national permettant ainsi de garantir l'égalité de traitement, quels que soient le lieu d'habitation, le projet professionnel et les moyens financiers.

La FSU est tout à fait défavorable à une régionalisation déguisée de Pôle emploi, qui passerait par le pilotage régional de l'action de Pôle emploi en matière de formation des chômeurs.

Numérique éducatif

Nos analyses

La Région Occitanie affiche une politique éducative numérique au motif d'une "formidable opportunité à saisir pour favoriser l'acquisition des connaissances chez

les jeunes” (extrait du préambule du Contrat de cession de l’Ordi). Or les travaux issus de la recherche universitaire montrent que, si l’utilisation d’outils numériques peut être utile dans certaines situations et apprentissages, elle est loin de l’être systématiquement : même dans les domaines de la production, le numérique a ses limites, ne permettant par exemple pas aux élèves d’apprécier les qualités propres d’un matériau.

Le numérique est donc un support, un outil, pas une pédagogie en soi. Il est pourtant trop souvent présenté comme une panacée, un levier de modernisation miraculeux, qui conduit à en faire une solution privilégiée, alors même que les questions pédagogiques mais aussi sanitaires et environnementales, voire économiques, qu’il soulève ne sont jamais réellement posées. Lorsque les questions pédagogiques le sont, elles ne font pas l’objet d’échanges avec les premiers utilisateur-trices de ces outils par les professionnel-le-s des apprentissages scolaires que sont les professeur-e-s. L’impact écologique et environnemental de l’utilisation intensive du numérique doit quant à lui être interrogé : utilisation de matières premières rares, consommation énergétique, recyclage...



La crise sanitaire et la période du confinement offrent l’occasion unique de tirer un bilan critique sérieux de l’utilisation massive du numérique à grand échelle et très haute dose. Elles ont amplement démontré, au-delà de la question des équipements, que les processus d’apprentissages ne mobilisent pas les mêmes compétences chez les élèves que pour des apprentissages dans un cadre plus traditionnel, ce qui mène à une perte de repères préjudiciable au rituel de ces apprentissages. Ainsi, l’acquisition de la maîtrise préalable des outils numériques dans leur diversité consomme un temps important, qui est retiré à l’étude proprement dite des objets disciplinaires prévus par les programmes. Trop d’élèves consacrent ainsi beaucoup de ressources (temporelles et intellectuelles) à acquérir la maîtrise technique des outils, et peuvent délaissier par contre-coup l’investissement à faire sur les notions devant réellement faire l’objet des apprentissages. Cette maîtrise, par nature rapidement obsolète, ne peut tenir lieu d’objectif d’apprentissage en soi.

Numérique : un outil inégalitaire, loin d’une panacée

En outre, les implicites pédagogiques, cause importante d’inégalités et d’échec scolaires, ne sont pas levés plus facilement au travers du numérique, du fait de distance qui s’installe entre le professeur et les élèves dans le cadre d’apprentissages à distance (ou déportés à l’extérieur de la classe) : cela conduit presque inmanquablement à un renforcement des inégalités scolaires, entre les élèves qui, de par leur origine sociale, maîtrisent ces implicites, et les autres. Cela n’enlève rien à l’effort de réduction de la fracture numérique

Sur un plan plus général, l’apprentissage au travers d’outils numériques porte une promesse bien illusoire d’individualisation des apprentissages. Outre que cette individualisation apparente va à l’encontre des apprentissages fondamentaux à la vie sociale, au débat et la rencontre de l’autre, qui sont aussi au cœur des missions de l’École, elle ne peut pas être correctement traitée et suivie par les enseignants : si l’outil informatique, sous conditions strictes, peut parfois permettre l’identification diagnostique de certaines difficultés des élèves, la remédiation individuelle n’est guère possible, sauf à accroître massivement la charge de travail de l’enseignant, déjà très lourde, ou à nécessiter des effectifs de classe hors de portées budgets actuels.

Enjeux économiques et déontologiques

Compte-tenu du fait que les enjeux stratégiques, économiques et déontologiques autour des données numériques personnelles des élèves, des personnels (résultats des évaluations, données sensibles, etc.) et du contenu même des formations (cours, dispositifs, etc.) sont désormais une réalité, la FSU prône le développement de solutions assurées par le Service public ainsi que l’utilisation et la promotion des logiciels libres au sein de l’Education nationale afin de garantir l’indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des agent-e-s et des élèves. La FSU demande la création de serveurs et d’espaces de stockage numériques dédiés, publics, fiables, respectueux du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD),

afin qu'y soient stockées les données scolaires même lorsque des solutions numériques privées sont utilisées dans des établissements.

Le matériel employé doit permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans de bonnes conditions. Le principe de gratuité doit être respecté afin que l'investissement ne soit pas à charge des familles : la FSU dénonce le caractère socialement discriminant des pratiques basées sur des démarches de type BYOD (Bring your own device) ou AVAN (Apportez votre appareil numérique). Cela inclut les questions de maintenance des équipements lorsqu'ils sont fournis à titre personnel, dont il ne saurait être question que les familles comme les personnels en aient la charge.

En outre, la fourniture des équipements personnels ne doit pas occulter les nécessaires investissements "en dur" pour installer et maintenir un matériel récent et en bon état de fonctionnement dans les établissements scolaires.

Liberté pédagogique

Les outils utilisés, applications, manuels scolaires ne doivent pas être imposés par les collectivités territoriales mais relever du choix des enseignant-e-s. Si le rôle des Inspecteurs Pédagogiques peut être de s'assurer de la conformité aux programmes des manuels (en particulier numériques) employés, il ne peut être celui d'interlocutrice unique de la Région, pas plus qu'ils ne peuvent devenir les seuls prescripteurs en matière de logiciels, manuels, etc. Le choix de la Région de permettre le déploiement de manuels numériques nécessite qu'un bilan contradictoire sérieux soit conduit, à partir des retours des utilisateur-trice-s, aussi bien professeur-e-s qu'élèves, qui ont pu les expérimenter. Concernant ces derniers, la FSU rappelle la rigidité et le coût de l'achat et du renouvellement des licences auprès d'éditeurs scolaires qui n'ont pour le moment le plus souvent pas développé des manuels numériques à fortes plus-values pédagogiques, allant par exemple au-delà de l'affichage sur écran d'une reproduction du manuel papier. La FSU relève que les manuels numériques ont une durée de vie qui peut s'avérer plus courte que les manuels papier, dont le prolongement peut être plus aisé et à coût moindre.

Nos demandes

La FSU demande :

- que le cahier des charges définissant les conditions d'attribution du label "lycée numérique" fasse l'objet d'une concertation impliquant réellement et largement les personnels éducatifs, et pas simplement les responsables institutionnel-les ;
- que l'avis des personnels des établissements soit pris en compte avant toute décision de labellisation et de dotation d'équipements : information préalable afin que le vote en Conseil d'Administration soit éclairé, consultation en amont ; évaluations régulières par les personnels et usagers ;
- que l'installation de bornes Wifi dans les lycées fasse l'objet d'un vrai débat avec les personnels des lycées, et les parents des élèves ;
- que les personnels soient associés aux évolutions de l'ENT afin que celles-ci répondent à leurs besoins et ne soient pas imposées sans concertation ;

La FSU renouvelle sa demande d'un bilan contradictoire de l'utilisation des manuels numériques, associant les personnels et les lycéens.

La FSU demande enfin à la Région de ne s'engager, dans le cadre des outils numériques qu'elle propose et leur maintenance, dans aucune forme d'externalisation (partielle ou totale, ou sous forme de Partenariat Public-Privé – très coûteux et bien souvent au profit principal du partenaire privé - comme d'autres collectivités ont pu le faire). Elle demande au contraire le développement de l'emploi public sous statut de fonctionnaire, dans ces domaines, notamment pour garantir la maîtrise des dépenses, des données personnelles et des contenus.



Les fonctionnaires ont des droits : à la mobilité, à congé, à déroulement de carrière... Que change la Loi de Transformation de la Fonction publique ? Pour le savoir et pour défendre vos droits, suivez le guide de la FSU !

Pour répondre aux questions que posent la Loi de Transformation de la Fonction publique que la FSU a décidé de produire une série de fiches utiles et opérationnelles à destination des différentes catégories de personnels impactées par cette loi.

RETROUVEZ CES FICHE SUR LE SITE NATIONAL : [HTTPS://FSU.FR/](https://fsu.fr/)



La FSU est fondamentalement attachée au modèle social français et au dialogue social qui en est une des concrétisations : il ne s'agit pas là d'un simple attachement au « monde d'avant » mais bien de la conviction profonde qu'il y a là un fondement social fort, qui a fait ses preuves, et qui est plus que jamais la garantie indispensable de la cohésion sociale, dont les services publics et leur fonctionnement sont la concrétisation. La loi de transformation de la fonction publique votée en août 2019 contre l'avis unanime des organisations syndicales est une véritable attaque contre ce dialogue social et marque une rupture avec cette idée qu'il y a un intérêt à associer les représentants des personnels aux analyses qui déterminent les politiques publiques à tous les niveaux.

La FSU considère qu'il est dans l'intérêt de la Région d'avoir les organisations syndicales comme interlocuteurs légitimés, par les élections professionnelles ainsi que par la richesse de leur expérience et leur expertise. Il est ainsi nécessaire de faire vivre les instances institutionnelles du dialogue social comme d'avoir des cadres d'échange plus informels : il y a là aussi la traduction d'une vision politique et d'un engagement social auxquels agent-e-s et plus largement citoyen-ne-s ne manquent pas d'être attentifs-ves. La FSU a toujours été force de propositions et revendications, au service du progrès social. Elle continuera à l'être en toutes occasions.



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LES SERVICES PUBLICS AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



**La FSU Occitanie, ce
sont 13 sections dans
vos départements !**

**FSU
Occitanie**

fsu.occitanie@fsu.fr

52 RUE JACQUES BABINET
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 43 60 60

09

fsu09@fsu.fr

1 AV DE L'ARIÈGE
09000 FOIX
Tél. : 05 34 09 35 97

12

fsu12@fsu.fr

8 RUE DE VIENNE
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 78 13 41

31

fsu31@fsu.fr

52 RUE JACQUES
BABINET
31100 TOULOUSE
Tél. : 07 69 81 67 21

32

fsu32@fsu.fr

CHEMIN DE LA
RETHOURIE
32000 AUCH
Tél. : 05 62 05 68 52

46

fsu46@fsu.fr

80 RUE DES
JARDINIERS
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 12 79

65

fsu65@fsu.fr

RUE ANDRE BREYER
65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 52 68

81

fsu81@fsu.fr

201 RUE DE JARLARD
81000 ALBI
Tél. : 05 63 38 34 25

82

fsu82@fsu.fr

23 GRAND'RUE SAPIAC
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 20 39 95

11

fsu11@fsu.fr

22 BIS BLD DE
VARSOVIE
11000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 25 54 23

30

fsu30@fsu.fr

26 BIS RUE BEC DE
LIEVRE
30900 NIMES
Tél. : 06 76 46 85 49

34

fsu34@fsu.fr

474 ALLEE HENRI II DE
MONTMORENCY
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 15 00 91

48

fsu48@fsu.fr

RUE CHARLES MOREL
48000 MENDE
Tél. : 04 66 49 15 90

66

fsu66@fsu.fr

18 RUE CONDORCET
66000 PERPIGNAN
Tél. : 09 65 29 48 80